



CONSEIL de QUARTIER SERVEL – BEG LEGUER

Réunion publique du 22 juin 2012 - 20h30 - salle Fougère

Etaient présents :

- une trentaine d'habitants et le bureau présidé par Jacqueline COUPIER
- la municipalité : Bernard TREMULOT élu-référent ; Yvan FOLLEZOU, directeur des Services Techniques ; Anaïs ALASSEUR, chargée de mission pour les conseils de quartier.

L'ordre du jour est le suivant :

- Remplacement d'un membre du bureau ;
- présentation du diagnostic préalable à l'élaboration du projet de maison de quartier de Servel ;
- suivi des dossiers en cours ;
- questions diverses.

1. Remplacement d'un membre du bureau

Agnès BLUNK rejoint le bureau suite au départ de Lene KRUZE.

2. Présentation du diagnostic préalable à l'élaboration du projet de maison de quartier de Servel

Rappel du projet : remplacer les bâtiments actuels par des locaux plus adaptés, plus accessibles et moins énergivores. La superficie sera équivalente : environ 300m².

Il s'agit bien d'un projet de salle de quartier à usage associatif, pas d'une salle des fêtes.

2.1. 2012 est l'année de la réflexion pour le projet de la maison de quartier.

Un courrier a été adressé aux associations afin de recenser leur utilisation actuelle des infrastructures existantes ainsi que leurs besoins.

16 associations ont répondu :

- Utilisation des salles pour des activités sportives, des activités de loisirs ou des permanences d'association
- Capacité variant de 14-15 personnes à 100 personnes.

Elles demandent qu'une attention particulière soit portée :

- Au stockage de matériel :
 - spécifique à chaque association
 - commun qui nécessite une mutualisation→ il faut éviter autant que possible les manutentions fréquentes du matériel lourd.
- A un équipement Internet
- A la qualité : insonorisation ; salles modulables selon capacité ; miroir camouflable ; parquet pour une utilisation intensive ; accès aux toilettes

A noter : les associations de Beg-Leguier vont être également contactées afin de participer à cette étape de réflexion.

2.2. Premiers points évoqués

- La maison en pierres (ancienne mairie annexe, ancienne école) sera conservée. La toiture a été refaite récemment. Pas de réhabilitation prévue.

- Passage entre la maison en pierre et les futurs locaux : il semble intéressant d'inclure ce point dans le cahier des charges. A revoir selon le projet de l'architecte.
- L'implantation reste à définir : il s'agit d'un projet intégrant également l'aménagement du parking et les abords de la route. La discussion avec l'architecte permettra de voir s'il faut garder une grande place ouverte sur la rue ou rapprocher les bâtiments de la rue.
- La municipalité évoque la possibilité d'utiliser les futurs bâtiments pour ajouter un étage à usage d'habitation. Les travaux actuels de révision du PLU montrent que même à niveau de population constant, il faudra construire de nombreux logements. L'opportunité de la construction de la maison de quartier est peut-être à saisir. Le rez-de-chaussée serait réservé aux activités associatives (pour répondre à l'obligation d'accessibilité pour les personnes handicapées). L'étage serait réservé aux logements.

2.3. Problématiques

2.3.1. Sur l'implantation

L'implantation actuelle génère peu de problème de bruit pour le voisinage.

Par ailleurs, il risque d'y avoir un problème de transition si les bâtiments sont détruits pour être reconstruits au même emplacement : où auront lieu les activités ?

Si les bâtiments sont rapprochés de la rue, il n'y aura pas ce problème de transition. Mais plusieurs questions ont été posées sur un éventuel problème de bruit ainsi qu'un problème d'ensoleillement pour les maisons de la rue si les futurs bâtiments ont un étage + une toiture, ainsi qu'une perte de perspective depuis la rue.

2.3.2. Sur le projet de mixer maison de quartier + logements

Première impression mitigée des habitants.

En effet, la cohabitation pourrait poser problème, notamment au niveau du bruit (les matériaux offrent une bonne insonorisation, mais pas parfaite et uniquement si les fenêtres sont fermées). Le problème du stationnement est aussi soulevé, des places de parking devant être réservées aux locataires.

D'un autre côté, une présence permanente de locataires pourrait éviter certaines incivilités.

Il est à noter que :

- Aucune décision n'a été prise par la municipalité. Pour la prochaine réunion du Conseil de Quartier des recherches seront faites pour savoir des équipements mixtes de ce genre existent dans d'autres communes.
- Le local sera définitif : si le projet « logement » n'est pas retenu, le bâtiment ne sera pas retouché par la suite.

2.4. Calendrier prévisionnel

Automne 2012 : présentation du cahier des charges

Automne 2013 début des travaux. Durée prévue : 1 an.

- 2.5. Le diagnostic en marchant réalisé en mai par les services techniques conjointement avec les membres du bureau a permis de relever certains points à prendre en compte dans le projet de réhabilitation du bourg (du Calvaire à l'église) : par exemple, une réelle continuité des trottoirs ainsi qu'un passage protégé dans le rond-point sont indispensables. Un plan de présentation sera effectué pour la prochaine réunion du Conseil de Quartier.

3. Questions diverses et Retour sur les points soulevés lors de précédents conseils de quartier

3.1. Transports en commun

La ligne régulière des bus TILT n'est plus prévue au-delà du bourg (arrêt Calvaire). Pour Beg-Leguer, il faut utiliser le service à la demande "Navette Express". Renseignements au 0 810 22 22 22 et sur www.lannion-tregor.com.

La demande concernant le bus des plages a été entendue. Le trajet en boucle a été abandonné au profit d'un trajet aller-retour et un arrêt supplémentaire a été prévu au camping de Beg-Leguer. Trois rotations l'après-midi sont mises en place du lundi au vendredi du lundi 09 juillet au vendredi 31 août.

3.2. Voies cyclables

La fiche de liaison établie fin 2011 et remise aux services techniques sera étudiée en détail à partir de septembre (par manque de temps, l'accent ayant été mis ces derniers mois sur le PLU).

3.3. Estimation population Beg-Leguer : entre 2000 et 2500 habitants

Basée sur le bureau de vote de Beg-Leguer (707 inscrits) + le bureau de vote de Servel (808 inscrits) + les écoles du bourg (111 enfants en maternelle + 166 en primaire) + les collégiens – lycéens – étudiants (nombre indéfini).

3.4. Poubelles aux plages

Il est prévu d'installer des supports supplémentaires.

3.5. Entrée de Beg-Leguer par la route de Minihy

La vitesse mesurée des véhicules entrants est souvent excessive. Les travaux réalisés (à prévoir au budget 2013) viseront à marquer plus significativement l'entrée de Beg Léguer afin d'inciter les automobilistes à ralentir. Il est rappelé que les excès de vitesse sont principalement commis par des personnes habitant le quartier et qu'un peu plus de civisme solutionnerait une partie du problème.

3.6. Aire de jeux sur Beg-Leguer

Il s'agit d'une demande générale venant de plusieurs quartiers de Lannion. La municipalité préfère avoir une réflexion globale sur les aménagements pour les jeunes plutôt que des réponses ponctuelles. Cette demande fera donc partie de l'élaboration d'un schéma directeur.

Néanmoins, il est possible d'organiser une rencontre impliquant le service Enfance/Jeunesse et les jeunes (12-15 ans) afin de discuter de leurs désirs particuliers en matière d'aménagements et de structures.

3.7. Chemin piétons route de Trebeurden

La portion entre le chemin du Penker et le carrefour de Kerpabu sera réalisée après l'été 2012.

Des habitants ont noté que les « mauvaises » herbes commencent à envahir la portion déjà aménagée le long de la route. M. Follezou a signalé que les dés herbants sont à présent proscrits. Le goudronnage n'est pas envisagé pour éviter une imperméabilisation du sol. Une solution technique va être étudiée. Toutefois, la meilleure solution est celle de l'utilisation "intensive" par les piétons.

3.8. Eclairage public rue Herviou

La 1^{ère} tranche des travaux a été réalisée en 2011. La 2^{ème} tranche du croisement jusqu'à la route de Trebeurden est prévue fin 2012.

3.9. Rétrécissement de la route au niveau de la rue de Kervegan

Prévu pour ralentir la vitesse des véhicules et donner davantage de visibilité aux véhicules sortant de la rue de Kervegan, le rétrécissement n'est pas suffisant.

Début septembre, des travaux réduiront un peu plus la chaussée. Un canal pour les cyclistes est prévu.

3.10. Eaux pluviales

Le réseau d'évacuation était saturé et plusieurs maisons proches du Calvaire ont été inondées lors des fortes pluies de juin. M. Follezou a précisé qu'un redimensionnement des canalisations est à prévoir et sera soumis à l'étude pour le réaménagement du bourg.

3.11. Points divers

entretien du GR / revoir signalisation sens unique à la sortie des logements du presbytère rue YM Herviou / sortie dangereuse de la maison de quartier à Beg Leguer / entretien du parcours de pédibus partant du lotissement de Park Haleg.